

## MADAME CHRISTELLE CHEVILLARD ET MONSIEUR JEAN MARC PONELLE CANDIDATS DU RASSEMBLEMENT NATIONAL ELECTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL CANTON DE FONTAINE-LES-DLION LES 20 ET 27 JUIN 2021

Notre programme: l'engagement

Forçant notre nature, nous avons considéré qu'il était temps de s'engager électoralement au côté d'un parti dont nous partageons les valeurs, pour lequel nous avons toujours voté et dont le programme, les idées doivent enfin être mises en œuvre par un gouvernement et des assemblées légiférantes.

En ces temps difficiles, la situation de la France nous est en effet apparue très inquiétante tant du point de vue de la disparition annoncée de son identité multiséculaire, de la faiblesse d'un gouvernement pusillanime dont la communication est souvent ridicule, incapable de limiter une immigration illégale devenue impossible à assimiler, de se faire respecter, d'organiser l'ordre et la sécurité des citoyens, d'anticiper les difficultés en donnant des instructions lisibles et contraignantes aux administrations, de se libérer du carcan européen lorsque celui-ci empêche de prendre des décisions plus efficaces et conformes à l'intérêt des citoyens.

Il est également urgent d'en terminer avec ces situations assises depuis de nombreuses années maintenues à coups de petits arrangements entre partis, de clientélisme, de travaux engagés miraculeusement avant chaque élection et d'argent public dilapidé pour des causes douteuses.

Ceci d'autant plus que les Maires, Conseillers Régionaux et Conseillers Départementaux sont les principaux électeurs du Sénat et qu'un changement de politiques suppose également de modifier la composition de toutes les assemblées légiférantes.

Pour reprendre la phrase de Jules Romain, en l'actualisant, le temps est venu pour les hommes et les femmes de bonne volonté.

Un programme électoral doit être une parole de vérité et il ne peut être question de nier les réalités budgétaires ou d'imposer des dépenses inutiles pour satisfaire des préoccupations uniquement idéologiques.

La situation sera d'autant plus complexe que d'une part, à l'issue des réformes récentes, les départements ont perdu leur autonomie fiscale et que le montant de l'enveloppe budgétaire est désormais fixé par l'Etat et la situation de l'économie.

Et que, d'autre part, les conséquences de la crise du Covid et sa gestion calamiteuse par le gouvernement actuel, va générer de nombreuses faillites à la rentrée et en conséquence une baisse des ressources liées à la TVA et à la CVAE, du chômage et des besoins de solidarités toujours plus importants comme en témoigne d'ores et déjà l'augmentation des prestations liées au RSA.

Ainsi, il ne s'agit pas de promettre des monts et des merveilles comme il est inutile de souhaiter étendre les compétences du département à des domaines qui ne sont pas les siens ou de mener des combats d'arrière-garde pour éviter de régler ses dettes à la Région.

Notre programme s'articulera donc au regard des valeurs de la République et d'un choix de dépenses privilégiées :

Liberté et indépendance : Nos décisions et choix ne seront dictés que par l'intérêt et les demandes de la totalité des trente communes composant notre Canton sans distinction et sans être lié par la tentation de privilégier une commune du Canton dont la responsabilité particulière nous aurait été confiée par les électeurs aux dernières élections municipales.

Nous ne céderons pas aux dogmes d'une écologie irréelle qui veut détruire les paysages et imposer à tout prix des éoliennes dans toutes les campagnes françaises alors qu'il s'agit d'une source d'énergie intermittente nécessitant en l'absence de solution de stockage de l'énergie produite, le recours à d'autres type d'énergies polluantes si on doit exclure le nucléaire et que l'on ne connaît pas véritablement les conséquences sur la pollution des sols (enfouissement des bases béton des éoliennes en fin de vie), la biodiversité (oiseaux migrateurs, chauve-souris) et la santé (nuisances sonores).

Egalité et efficacité: Notre Canton s'étend sur 50 kilomètres d'est en ouest et comprend une ville de 9000 habitants et plusieurs villes au-delà du millier d'habitants bénéficiant des avantages de la proximité et des liens fédérateurs avec la métropole dijonnaise mais aussi des villages de 100 habitants appartenant à des communautés de communes sans grands moyens, en conséquence seul le souci d'assurer une juste répartition des aides entre les secteurs ruraux et citadins nous guidera.

- Le réseau routier en zone rurale : notre Canton a pu bénéficier de grands travaux comme l'agrandissement de la Lino, l'amélioration de la liaison Dijon/Is sur Tille, la construction des ponts rétablissant les départementales sur l'A38, les travaux sur la RD 974 au niveau de Ruffey-lès-Echirey et sans doute l'échangeur d'Ahuy, il s'agit évidemment de dépenses utiles pour Fontaine-lès-Dijon et Ahuy mais elles ne vont pas concerner spécifiquement les zones les plus rurales du Canton qui ne bénéficient pas d'investissements particuliers alors que l'état des routes départementales n'est pas optimal. Une progression des dépenses d'entretien de l'ensemble des kilomètres de routes du département est indispensable et il n'apparaît pas urgent au niveau du département, dans un contexte de dépenses limitées, de dépenser pour des pistes cyclables qui ne concerneront pas les zones rurales, ces dépenses pouvant faire l'objet de projets intercommunaux.
- L'agriculture et le localisme doivent être le combat de la prochaine mandature et méritent mieux que les aides relativement faibles du Département. La désertification des campagnes, la renonciation de nombreux agriculteurs confrontés à une paupérisation croissante, à la concurrence déloyale des marchés, aux errements des aides européennes et aux aléas climatiques qui aboutit parfois à la décision de mettre fin à sa vie face à ce mur de désespoir, est une préoccupation majeure qui n'a pas encore reçu de solutions satisfaisantes. Si les nouvelles aides pour les projets agroforestiers, les mesures de biosécurité pour les élevages ou les vignes affectées par la maladie du bois noir sont des bonnes initiatives, elles ne sont pas suffisantes dans leur quantum et il convient de réfléchir s'agissant de notre département à l'instauration d'un fonds de solidarité plus large pour remédier notamment aux conséquences du gel pour les viticulteurs et les vignerons, n'oublions pas que notre canton est viticole notamment grâce aux efforts des producteurs de Daix.

En parallèle, il convient également d'encourager les initiatives de création des collectifs des producteurs et d'artisans proposant des produits locaux en circuit-court, ainsi que l'utilisation des produits locaux et bio par les cantines scolaires.

- L'aide à la création des maisons médicales en secteur rural. La concentration des établissements de santé notamment dans la métropole dijonnaise, dont l'une des communes de notre canton a subi les conséquences (suppression de la clinique de Fontaine-lès-Dijon), rend plus complexe l'accès aux soins pour les habitants des zones rurales. Il appartiendra au département d'accorder une aide substantielle sur ce sujet et de l'intégrer dans ses appels à projets.
- S'agissant du patrimoine culturel et historique, les accords avec la Fondation du Patrimoine seront développés et les budgets augmentés.

- S'agissant des aides aux collectivités, le cadre des appels à projets (voirie, patrimoine historique, patrimoine culturel, sport, village Côte-d'Or, transition numérique et transition écologique) et des campagnes annuelles avec des enveloppes à crédits fermés est un cadre adéquat mais il conviendra là encore de privilégier le critère de l'utilité, de l'équité entre les communes et du réalisme. Il ne semble pas, par exemple, que le projet présenté par la Mairie d'Asnières-lès-Dijon pour la reconstruction du lavoir à un prix cinq fois supérieur à celui des artisans locaux au prétexte qu'il s'agit d'une entreprise de réinsertion d'anciens détenus, soit cohérent. Si, à coût plus ou moins équivalent, il peut être conforme à la notion de mieux disant du Code des Marchés Publics, en revanche, rien ne justifie l'acceptation d'une offre à un coût prohibitif au prétexte que l'on va bénéficier d'une aide du département.
- S'agissant des aides aux associations, les critères à prendre en compte sont encore l'efficacité et l'utilité, ce qui exclut le saupoudrage au profit de 250 associations et implique de privilégier certains thèmes (culturels, sportifs, touristiques, aide alimentaire pour les titulaires des minima sociaux et les étudiants en difficulté, soutien scolaire, violences familiales, ...), et les respects de la charte sur la laïcité obligatoirement acceptée expressément.

## Une fraternité positive et responsable sans parti pris idéologique.

Si nous sommes favorables à envisager la possibilité de l'extension du RSA aux étudiants dont on a vu que leur situation pouvait être très fragilisée en ces temps de crise du Covid, en revanche, nous souhaitons qu'un dialogue responsable s'établisse avec les familles qui doivent conserver leur autorité parentale et participer à une meilleure surveillance et correction des comportements illicites de leurs enfants, sous peine de voir leurs allocations réduites ou supprimées.

Bien évidemment, il ne s'agit pas d'occulter les difficultés éducatives de certaines familles et le rôle délétère des réseaux sociaux insuffisamment contrôlés aussi les 25 espaces Solidarités Côte d'Or auront la directive d'intégrer ce dialogue responsable, d'accompagner et d'inciter les personnes qui présentent des défaillances à résoudre leurs difficultés éducatives.

Il doit être également envisagé d'augmenter le nombre des Points d'Accueil Solidarités, les Espaces Solidarités restant très concentrés aux territoires de la métropole dijonnaise et citadins.

Cette fraternité passe également par l'amélioration de la sécurité des habitants et s'agissant de la compétence du département, par l'amélioration de la sécurité dans les collèges en permettant l'instauration de caméras et l'embauche de surveillants-sécurité pour éviter notamment les situations de harcèlement et permettre la saisine rapide de la justice le cas échéant.

Cette fraternité positive doit d'adresser aux jeunes mais aussi à nos anciens dont la situation fragile a été mise en lumière à l'occasion de la crise sanitaire.

Si le point GIR départemental a été, augmenté récemment, un effort substantiel doit être fait au regard du différentiel important entre le montant moyen des pensions de retraite et le coût des hébergements sources de difficultés récurrentes pour les hébergés et leurs ayants-droits.

Enfin, cette fraternité positive n'a pas vocation à discriminer les citoyens français et ceux qui respectent les lois de la République au profit de ceux qui violent ces dernières.

Par exemple pour notre Canton, si les travaux de réfection de la Maison de l'Enfance d'Ahuy, bien que coûteux, sont des dépenses utiles, ces dépenses n'ont pas vocation à bénéficier de manière disproportionnée aux mineurs étrangers isolés en situation irrégulière (dont il est impossible de vérifier s'ils sont véritablement mineurs en l'absence d'états civils fiables des pays d'origine et de tests osseux), ainsi il n'est absolument pas normal que 30% des places de cet établissement soient affectés à cette catégorie.

Il est temps d'agir tant au niveau local que national pour éviter que la France devienne les Frances et d'abandonner les illusions naïves du passé.

Candidats RN pour le Canton de Fontaine-lès-Dijon :

Christelle Chevillard, 48 ans, agent de services hospitaliers

Jean Marc Ponelle, 58 ans, avocat

Suppléants:

Marie Reine Nié, 70 ans, viticultrice à la retraite

François Duriez, 66 ans, pharmacien